

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 4 novembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 4 novembre 2022 à 18 heures, selon convocation du 22 octobre 2022.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoint, Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT conseillères municipales.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022

Monsieur Guibert donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est approuvé à l'unanimité. Le procès-verbal est ainsi arrêté.

II- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022
- Bail commercial pour le commerce multi-services et le logement
- Dossier DETR 2023
- Remboursement des frais de transports scolaires 2022 aux familles
- Inscription d'un chemin de randonnée au PDIPR (commune de Saint-Hilaire-la-Treille)
- Recensement de la population "recrutement d'un agent recenseur et désignation du coordonnateur communal"
- Revalorisation du contrat d'assurance des agents CNRACL
- Approbation des statuts du SIDEPA
- Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal de Châteauponsac
- Questions diverses

Approuvé à l'unanimité.

III –Bail commercial

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les tarifs concernant le bail commercial du commerce multi-services y compris le logement avaient été fixés et votés lors de la séance du 09 octobre 2020. Il informe le conseil qu'il est nécessaire de mentionner les montants des loyers H.T. et T.T.C.

- Deuxième année complète 166.67 € H.T., soit 200 € T.T.C./mois.
- Troisième année complète 333.34 € H.T., soit 400 € T.T.C./mois.

Le conseil municipal, après délibération vote les tarifs ci-dessus à 9 voix POUR.

Madame Chantal Lechopier et Monsieur Thibaud arrivent à 18 heures 15 minutes.

IV -Dossier DETR 2023

Monsieur Duplouich, en charge des logements locatifs présente un devis pour l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur AIR/AIR, pour remplacer le mode de chauffage au gaz, actuellement en place dans un logement locatif, dans le but de réduire les factures d'énergies. Le montant de ce devis s'élève à 5 945.73 € H.T., soit 6 540.30 € T.T.C.

Monsieur Guibert précise au conseil que ce projet n'est pas éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

Le conseil, après discussion, décide à 8 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS de ne pas donner de suite favorable à ce projet.

V-Remboursement des frais de transports scolaires 2022/2023

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élève à 327 €

Le conseil à 10 voix POUR approuve les montants à rembourser aux familles et autorise le Maire à signer les mandats correspondants. (Monsieur Thibaud étant concerné, ne participe ni au débat, ni au vote).

VI-Inscription d'un chemin de randonnée au PDIPR

Le Conseil municipal de Dompierre-les-Eglises après avoir pris connaissance du plan décide à 11 voix POUR ;

D'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « **Sentier des collines** », proposé par la commune de Saint-Hilaire-la-Treille dont le tracé emprunte les parcelles ZE 75, ZH 91, ZH 74 appartenant à la commune de Dompierre-les-Eglises.

VII-Recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 ; il est nécessaire de recruter un agent recenseur et de désigner un coordonnateur communal.

Le conseil décide de recruter Madame Valérie Bazin à 11 voix POUR, comme agent recenseur et de désigner Madame Alexandra Freulon coordonnateur communal à 10 voix POUR et une ABSTENTION. Les agents ci-dessus seront nommés par arrêté du Maire.

VIII-Revalorisation du contrat

Le Maire rappelle que par délibération n° 202129 en date du 28 mai 2021, le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

- Suite à une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier, Il est décidé d'augmenter de 10 % le taux de cotisation **et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à 11 voix POUR :

De CHOISIR de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion

D'ACCEPTER la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis.

IX- Approbation des statuts du SIDEPA

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les nouveaux statuts du SIDEPA modifiés et votés en comité syndical le 8 avril 2022.

Le conseil municipal à 11 voix POUR, approuve la modification des statuts du SIDEPA.

X-Demande de subvention de la part du collège Louis Timbal

Le Maire présente au conseil une demande de subvention de la part du collège Louis timbal pour le financement de voyages scolaires des élèves domiciliés sur notre commune. Après discussion, le conseil Vote à 7 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE (Monsieur Thibaud, ne participe ni au débat ni au vote, ses enfants étant concernés par cette demande).

XI Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Commerce multi-services**

Monsieur le Maire informe le conseil que le commerce multi-services devrait être raccordé au réseau téléphonique le lundi 7 novembre 2022.

La réception des travaux aura lieu le mardi 8 novembre à 14h30, tous les élus sont conviés. Il informe le conseil que Monsieur et Madame CROSNIER (Porteurs du projet) souhaitent emménager dans le logement locatif qui leur est réservé fin novembre.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue le mardi 29 novembre 2022 à 17 heures dans le local multi-services.

***Cérémonie du 11 novembre 2022.**

Monsieur le Maire informe le conseil que le rassemblement à la mairie est prévu à 10h45 et la cérémonie au Monument aux Morts à 11 heures.

***SAUR**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que le contrat de délégation de service public avec la société Saur qui gère l'eau potable de notre commune arrive à échéance fin décembre 2022.

Les représentants de la Saur, après plusieurs échanges avec les Elus, présente un projet d'avenant à la commune, celui-ci sera soumis à la Commission de Délégation de Service Public.

***CLECT (commission locale des charges transférées)**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT sur lequel figure la révision des attributions de compensation dans le cadre de la procédure des « AC libres » qui présentait une participation à hauteur de 15 € par habitant. Plusieurs communes ayant fait savoir qu'elles étaient contre cette participation, le bureau communautaire du 5 octobre 2022 a donc décidé de stopper cette procédure. Il est donc demandé aux communes de se prononcer uniquement sur la procédure de révision des charges transférées dans le cadre du service mutualisé « instruction du droit des sols ».

***« 40 projets innovants en Haut Limousin »**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un mail reçu de la Communauté de communes, qui souhaite identifier sur l'ensemble des communes de la CCHLeM des initiatives pour valoriser les actions des communes. Le conseil propose d'inscrire la réalisation de notre commerce multi-services au titre de la revitalisation des centres-bourgs.

Intervention de Monsieur Michel Rousseau

***Voirie**

Monsieur Rousseau, informe le conseil que des travaux ont été réalisés par le service voirie de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sur la voie communale N°16, il informe le conseil qu'il a contacté le technicien voirie pour lui faire part d'observations, notamment la réduction de la voie de circulation.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réponse du service voirie sur ce point a été adressée par mail à la mairie. Il en donne lecture au conseil.

***Chemin communal**

Monsieur Rousseau demande que la vente du chemin rural cadastré section YE N°45 situé au village de Cros soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil de décembre 2022.

Intervention de Monsieur Olivier Blondet

***Matériel roulant**

Monsieur Blondet informe le conseil que la cabine du tracteur VALTRA a été endommagée lors du repli de l'épareuse. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre assureur et l'expert est passé le jeudi 3 novembre. Monsieur Blondet est en charge de la suite de ce dossier.

Monsieur Baige lui demande si l'épareuse est réparée, Monsieur Blondet explique qu'un roulement de l'épareuse est cassé et que celle-ci est en cours de réparation.

Monsieur Guibert doit contacter l'entreprise LIMAGRI-MOREAU pour la prise en charge éventuelle de la réparation.

***Guirlandes de Noël**

Monsieur Blondet demande l'avis du Conseil pour la mise en place de guirlandes de Noël, le conseil est favorable à la pose des guirlandes qui fonctionneront sur le même système que l'éclairage public (extinction de 23 h à 6 heures).

Intervention de Monsieur Thibaud

***Assainissement collectif**

Une demande d'extension du réseau d'assainissement collectif au village de Cros a été déposée en mairie. Monsieur Thibaud, en charge du réseau assainissement informe le conseil qu'il est en attente de devis.

***Cérémonie des vœux 2023**

Suite à l'épidémie de COVID-19 les années précédentes, Monsieur Thibaud demande si la cérémonie des vœux aura lieu en 2023.

Le Maire propose de fixer la cérémonie le samedi 21 janvier 2023 à 18 heures.

Intervention de Monsieur Duplouich

***Eclairage public**

Suite à un mail reçu en mairie relatif à la demande de réparation de l'éclairage public du village du Couret, Monsieur Duplouich se charge de rencontrer une habitante qui ne souhaite pas bénéficier de cet éclairage, et propose de se renseigner pour trouver une solution avec l'entreprise Citelum qui gère notre parc d'éclairage public.

Monsieur Baige informe le conseil qu'il a reçu également ce mail, étant responsable du village du Couret, et que des habitants ont signalés un problème avec le container collectif dans lequel seraient déposés toutes sortes de gravats.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems

***Gîte rural**

Madame Willems souhaiterait que lors de la prochaine séance du conseil soient inscrits à l'ordre du jour, la révision des tarifs du gîte rural ainsi que le tarif des consommations électriques du gîte facturées aux clients.

Madame Willems informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir de renouveler une partie du linge de maison du gîte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

Signatures : Philippe Guibert, Maire

Odile Potard, secrétaire de séance